



## Introduction

1. La deuxième réunion du Bureau s'est tenue à Rabat, Maroc, à l'invitation du gouvernement marocain que le Bureau avait acceptée lors de sa dernière réunion (Ankara, février 1994).
2. La réunion s'est tenue à l' Hôtel Hyatt Regency, à Rabat, les 8 et 9 juin 1994.

### Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. S.E. M. Riza Akçali, ministre de l'Environnement de Turquie et président du Bureau a déclaré la réunion ouverte.

S.E. M. Chaouki Serghini, vice-président (Maroc), M. Joaquin Ros Vicent, vice-président (Espagne), M. Serge Antoine, vice-président (France), M. Mohamed Ghourabi, représentant M. Tohami Hamrouni, vice-président (Tunisie) et M. Hratch Kouyoumjian, rapporteur (Liban) étaient présents.

M. Ljubomir Jeftic, Coordonnateur adjoint du PAM et M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme (hors classe) du PAM, représentaient le Secrétariat. M. I. Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.

4. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
5. Dans sa déclaration liminaire, le président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et exprimé ses remerciements au gouvernement hôte. Il a mentionné quelques-uns des problèmes majeurs que cette réunion du Bureau aborderait, tels que les questions financières et notamment le non versement des arriérés dûs par l'Italie et l'UE. Il a informé les participants de la nomination du nouveau Coordonnateur du PAM en la personne de M. Lucien Chabason. Il a exprimé le souhait que la réunion serait fructueuse.
6. Au nom de son gouvernement, le vice-président du Maroc, S.E. M. C. Serghini, a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a déclaré que le moment était tout à fait propice pour le Maroc puisque la présente réunion coïncidait avec deux grandes manifestations correspondantes, à savoir la réunion du Conseil national de l'environnement et la Journée mondiale de l'environnement, laquelle était célébrée au Maroc sur le thème "Plages propres et linéaire côtier propre".
7. M. L. Jeftic a remercié le gouvernement marocain d'accueillir la réunion et a félicité M. Serghini d'avoir été reconduit dans ses fonctions au sein du gouvernement marocain. Il a remarqué avec satisfaction que la réunion coïncidait avec plusieurs activités entreprises au Maroc dans le cadre de la Semaine de l'environnement méditerranéen.

8. Les autres membres du Bureau ont, à leur tour, tenu à remercier le gouvernement marocain d'avoir accueilli la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour:                    Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a examiné l'ordre du jour provisoire amendé proposé par le Secrétariat (UNEP/BUR/44/1/Rev.1). L'ordre du jour adopté figure à l'annexe II au présent rapport.

Point 3 de l'ordre du jour:                    Rapport du Coordonnateur adjoint sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Ankara, 2-3 février 1994)

10. M. L. Jeftic a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (UNEP/BUR/44/2). Il a également fourni des informations complémentaires sur des développements récents relatifs au PAM.
11. M. L. Jeftic a également informé le Bureau de la décision du Directeur exécutif du PNUE, Mme Elizabeth Dowdeswell, sur la désignation de M. Lucien Chabason, ressortissant français, au poste de Coordonnateur du PAM. Il était prévu que M. Chabason entrerait en fonction le 11 juillet 1994. Pour de plus amples détails sur le C.V. de M. Chabason, le Secrétariat a distribué un communiqué de presse publié par le PNUE (No. 1994/16).
12. Le Secrétariat a distribué une version révisée du rapport sur l'état d'avancement des activités (UNEP/BUR/43/2/Rev.1) présenté à la réunion précédente du Bureau, comme ce dernier l'avait demandé.
13. Au cours du débat général sur le rapport à la présente réunion (UNEP/BUR/44/2), les membres du Bureau ont fait des observations sur certaines questions qui y étaient soulevées ainsi que sur des informations supplémentaires fournies par le représentant du Secrétariat.
14. Les participants, en soulignant l'importance du Programme d'aménagement côtier, ont demandé au Secrétariat de présenter à l'avenir des informations sur les fonds extérieurs alloués à chaque projet, afin de mieux comprendre l'activité en vue d'une meilleure évaluation du Programme.
15. En ce qui concerne le document sur les dépenses de 1993, le Secrétariat a informé la réunion qu'il serait distribué aux membres du Bureau d'ici la fin juin 1994.

16. M. H. Kouyoumjian, dans son intervention sur l'état d'avancement des activités relatives au PAC du Liban, a remercié l'Unité de coordination pour tous ses efforts, vu qu'il s'agissait de la première activité d'importance majeure pour le Liban après la guerre. Il a demandé au Bureau de réaffirmer son engagement d'accorder un statut prioritaire au projet PAC du Liban. Le Bureau a accepté la suggestion. M. Kouyoumjian a également mentionné que la première grande activité organisée au Liban à cet égard se déroulerait au début juillet 1994.
17. S'agissant de la question du remplacement de M. L.J. Saliba, spécialiste OMS (hors classe) ayant pris sa retraite, et plus généralement de la question de la gestion du personnel, le Bureau a décidé ce qui suit:
- demander au Secrétariat d'envoyer, dès que possible, une lettre à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Copenhague, réclamant que soit gelée la nomination ou la nomination proposée au poste vacant jusqu'à ce que le Bureau des Parties contractantes se prononce à ce sujet à sa prochaine réunion;
  - demander au Secrétariat d'effectuer une démarche auprès de l'OMS pour qu'un expert soit éventuellement détaché à l'Unité de coordination, aux frais de l'OMS, jusqu'à ce que le Bureau se prononce à ce sujet à sa prochaine réunion; et
  - compte tenu de la gravité des problèmes financiers auxquels le PAM est confronté, il est nécessaire de rechercher des moyens de faire concorder la mise en oeuvre des activités du programme d'une part et la gestion du personnel d'autre part, et ce au niveau des implications financières qui résulte de l'une et de l'autre. A cet effet, il est demandé au Secrétariat du PAM de préparer pour la prochaine réunion des Parties contractantes un rapport sur l'évaluation du personnel pour les dix dernières années eu égard aux priorités du PAM pendant la même période.

Au cours du débat qui a précédé et suivi la décision, le Coordonnateur adjoint a informé le Bureau du rôle important joué par l'OMS dans la mise en oeuvre du PAM et des graves conséquences que pourrait avoir une telle décision, et il a exprimé l'avis du Secrétariat selon lequel cette décision ne devrait pas être prise.

18. En ce qui concerne le manque de renseignements de la part du Secrétariat des 100 sites historiques de Marseille, la réunion s'en est déclarée préoccupée et a demandé un rapport complet à l'Unité de Coordination.
19. Le Bureau a demandé au Secrétariat de réorganiser la présentation du rapport sur l'état d'avancement afin de mieux refléter les diverses activités menées dans le cadre de la Convention et du PAM respectivement.
20. S'agissant des arriérés de contribution de l'ex-Yougoslavie, le Bureau a décidé de renvoyer cette question à la prochaine réunion des Parties contractantes.

21. A propos de la ratification par le gouvernement du Liban du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées, M. H. Kouyoumjian a indiqué qu'à sa connaissance les deux protocoles avaient été ratifiés et qu'il allait le vérifier en vue d'en informer l'Etat dépositaire (Espagne) et le Secrétariat du PAM.
22. Lors du débat sur les activités du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Bureau a demandé que le REMPEC accentue son appui et son assistance aux pays en développement pour la préparation des plans d'urgence nationaux.
23. A l'issue du débat général, le Bureau a pris note du rapport sur l'état d'avancement des activités (UNEP/BUR/44/2).

Point 4 de l'ordre du jour:

Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre, 1993) et de la dernière réunion du Bureau

- a. Etat des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
24. M. L. Jeftic a présenté la section pertinente du document UNEP/BUR/44/3. Il a informé la réunion de certains développements tels que la réception récente de la contribution de l'Espagne pour 1994 et le versement prochain de la contribution volontaire de l'Union Européenne pour 1993.
25. Au cours de la discussion qui a suivi, le Bureau a exprimé à nouveau sa préoccupation et sa déception en ce qui concernait les contributions de l'Italie pour 1992, 1993 et 1994. Il a été décidé que le Président du Bureau devrait envoyer immédiatement à ce sujet, au nom de ses membres, une lettre au ministère italien des Affaires étrangères.
26. Le Bureau a décidé de demander au nouveau Coordonnateur de prendre toutes les initiatives requises pour le versement des arriérés. Il serait également nécessaire de réaménager les activités du PAM en fonction des fonds disponibles et de soumettre les propositions afférentes à la prochaine réunion du Bureau.
27. S'agissant des arriérés, le Bureau a réitéré les décisions des Parties contractantes prises à la réunion d'Antalya (octobre 1993) touchant le fonds de roulement.
28. Le Bureau a demandé au Secrétariat de demander au PNUÉ d'aviser dès que possible et avant la fin de l'année financière en cours les autorités compétentes de chaque Partie contractante de veiller à ce que le PAM reçoive en temps voulu leurs contributions annoncées respectives.

29. En ce qui concerne la contribution de contrepartie de la Tunisie pour le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le représentant de la Tunisie a informé la réunion que cette contribution, initialement inscrite au budget pour un montant de 50.000 dollars E.U. avait largement dépassé ce chiffre au cours de l'exercice financier 1992/1993 pour atteindre un niveau de plus de 70.000 dollars E.U. Il a demandé au Secrétariat de bien vouloir consigner dans les documents du PAM la contribution de la Tunisie réévaluée à 70.000 dollars E.U.

Quant à la contribution 1994 de la Tunisie au Fonds d'affectation spéciale, il a indiqué que le montant en avait été viré.

- b. Révision du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs

30. Au vu des activités actuelles dans ce domaine, et pour une meilleure stratégie, le Bureau a décidé:

- (a) qu'une révision du PAM, de la Convention et des protocoles y relatifs devait attendre les recommandations de la réunion d'experts sur la révision des instruments juridiques du PAM qui se tiendra à Barcelone du 14 au 18 novembre 1994, la réunion de Tunis sur le programme Action 21 prévue pour le 1er novembre 1994 et la réunion d'Izmir sur la phase III de MED POL prévue pour les 20-23 juin 1994;
- (b) que le Secrétariat devait demander aux Parties contractantes leurs observations et suggestions sur cette question.

31. Le président du Bureau a indiqué qu'il n'était pas encore nécessaire de citer les institutions internationales avec lesquelles pourrait s'engager une coopération pour la révision de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs ainsi qu'il était noté dans le document UNEP/BUR/44/3 (Recommandations sur des questions spécifiques).

32. Le Bureau a estimé nécessaire de tenir une réunion au début 1995 afin d'examiner toutes les questions se rapportant à la préparation de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes. A cet égard, M. S. Antoine a indiqué que la France se proposait d'accueillir et de financer entièrement la réunion à Paris les 5 et 6 janvier 1995. La proposition a été accueillie favorablement et acceptée.

33. Etant donné que les membres du Bureau seraient présents à Tunis le 1er novembre 1994 pour y prendre part à la Conférence ministérielle sur MED 21, la Tunisie s'est déclarée prête à assumer les frais d'hébergement des membres du Bureau et du Secrétariat.

34. Quant aux frais de participation des membres du Bureau aux réunions du Bureau, il a été décidé qu'ils seraient couverts (billet avion + indemnités journalières) en recourant au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

35. S'agissant des frais de participation à la réunion sur les déchets dangereux, au cas où elle serait tenue à Athènes (septembre 1994), à la réunion d'experts sur le protocole "Offshore" (octobre 1994) et à la réunion des experts juridiques et techniques sur la révision des instruments juridiques du PAM (novembre 1994), il a été décidé d'assumer uniquement les frais (billet avion + indemnités journalières) des participants venant de pays en développement, selon les critères fixés par les Nations Unies.
- c. Préparation de la réunion d'experts et de la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole "Offshore"
36. Le Secrétariat a informé la réunion que l'accord sur le gouvernement hôte avait été conclu, qu'il serait signé prochainement par le gouvernement de l'Espagne et le PNUE et que les réunions se tiendraient les 11 et 12 octobre 1994 (réunion d'experts) et les 13 et 14 octobre 1994 (Conférence de plénipotentiaires).
- d. Deuxième réunion d'experts sur le projet de Protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée
37. Compte tenu de l'importance de cette question, le Bureau a décidé que le Secrétariat prendrait les initiatives nécessaires en vue d'organiser la réunion à Athènes avant la fin septembre 1994 grâce à des crédits du Fonds d'affectation spéciale. Cependant, il a été décidé que le Secrétariat enverrait immédiatement une lettre au ministère italien des Affaires étrangères pour demander que l'accord relatif à la réunion soit signé par le PNUE et le gouvernement italien plutôt que par le PNUE et l'ONG concernée. Dans le cas d'une réponse positive à cette requête dans un délai de quinze jours, il conviendrait d'entreprendre les démarches nécessaires à la convocation de ladite réunion en Italie; dans le cas contraire, la réunion se tiendrait à Athènes, comme mentionné ci-dessus.
- e) Mandats du Bureau, du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique
- (1) Mandat du Bureau
38. Le Bureau a décidé de demander à ses membres de soumettre leurs observations et suggestions au Secrétariat avant le 15 juillet 1994 en vue d'une nouvelle révision du texte en question.
- (2) Mandats des deux Comités
39. Le Bureau a réitéré sa demande au Secrétariat pour que ce dernier prépare un rapport sur l'évaluation et l'efficacité des deux Comités en vue de le soumettre à la prochaine réunion du Bureau. Les membres du Bureau ont également été invités à soumettre leurs observations et suggestions.

f. Coopération du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)

40. Le Bureau a remercié le Secrétariat pour sa proposition sur les ONG (UNEP/BUR/44/3 annexe VII). Il a été convenu que les membres du Bureau enverraient au Secrétariat leurs observations par écrit avant le 1er septembre 1994 au Secrétariat qui préparerait alors un texte révisé au titre de document interne pour la réunion du Bureau en novembre.

Point 5 de l'ordre du jour: Initiative concernant la sensibilisation du public en matière d'eaux douces et campagnes d'information sur l'environnement et le développement durable

41. En raison de l'importance de la question, le Bureau a décidé de se maintenir au courant de ces activités et de s'efforcer, si possible, de leur donner l'orientation appropriée. Il a également été suggéré que chaque pays méditerranéen s'engage dans des activités de cette nature.

Point 6 de l'ordre du jour: Programme Action 21 pour la Méditerranée

42. Le Bureau suivait avec la plus grande attention les travaux de la Conférence de Tunis qui apporterait une contribution utile pour promouvoir la coopération méditerranéenne et constituerait éventuellement un progrès tangible dans la mise en oeuvre d'un développement durable. Le Bureau a remercié l'Unité de coordination du concours apporté à la réunion accueillie par le gouvernement tunisien.

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

43. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion à Tunis les 2 et 3 novembre 1994 de manière à ce qu'elle coïncide avec la Conférence ministérielle sur MED 21.
44. Sur requête du Bureau, le Secrétariat a présenté une liste des réunions devant conduire à la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes; cette liste est la suivante:
- Deuxième réunion d'experts sur le projet de protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée, Rome ou Athènes, septembre 1994;
  - Réunion d'experts sur le protocole "Offshore", Madrid, 11-12 octobre 1994;
  - Conférence de plénipotentiaires sur le protocole "Offshore", Madrid, 13-14 octobre 1994;
  - Deuxième réunion préparatoire sur le programme Action 21 pour la Méditerranée, Tunis, 29-30 octobre 1994;
  - Conférence ministérielle MED 21, Tunis, 1er novembre 1994;
  - Réunion du Bureau des Parties contractantes, Tunis, 2-3 novembre 1994;



- Réunion d'experts sur la révision du PAM, de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs, Barcelone, 14-18 novembre 1994;
- Réunion extraordinaire du Bureau des Parties contractantes, France, 5-6 janvier 1995;
- Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique, Athènes, 16-20 janvier 1995;
- Neuvième réunion ordinaire, Barcelone, 5-10 juin 1995 (5-8 juin: Neuvième réunion; 9-10 juin: Conférence de plénipotentiaires).

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

45. Le Président du Bureau a rappelé à ses membres que, conformément à la Déclaration de Gênes, toutes les Parties contractantes consacreront la période du 5 au 11 juin à célébrer la "Semaine de l'environnement méditerranéen". Il pourrait s'agir là d'une occasion propice pour les pays méditerranéens et les touristes qui visitent la région d'accélérer les efforts communs en vue de promouvoir la protection de la mer Méditerranée et de mettre l'accent sur les activités du PAM. Il a proposé qu'à compter de cette année les Parties contractantes choisissent un thème commun pour mieux valoriser les activités organisées dans le cadre de la "Semaine de l'environnement méditerranéen". Il a demandé que le Secrétariat reçoive le mandat de préparer le matériel audiovisuel et les publications à utiliser pendant cette manifestation.

Le Bureau a approuvé la proposition.

46. Certains membres ont évoqué les activités menées dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la désertification. Jusqu'à ce jour, aucun effort concret ou collectif n'avait été entrepris dans ce domaine en Méditerranée. Vu l'importance de la question, les membres du Bureau ont exprimé le souhait que la Convention sus-mentionnée soit adoptée rapidement.
47. M. S. Antoine (France) a fourni des informations complémentaires à celles déjà communiquées lors de la dernière réunion du Bureau sur les moyens de protéger le foncier de la façade littorale. Il a indiqué que certains pays avaient fait part de leur intérêt pour un échange de vues à ce sujet et l'éventualité d'une action coordonnée.

Il a en outre précisé que la France avait rassemblé des données sur les systèmes juridiques et financiers de protection du littoral (comme le "Conservatoire du littoral") et sur la participation du public à la conservation durable de certaines sections du littoral (comme "The National Trust" au Royaume-Uni); en outre, il a exprimé le souhait de la France d'organiser, sous l'égide du PAM, un atelier méditerranéen sur cette question. La Tunisie a apporté son appui cette initiative.

Le Bureau a pris note de la proposition et s'y est déclaré favorable.

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

48. Le Bureau a adopté son rapport le jeudi 9 juin 1994.

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

49. Après l'échange traditionnel de civilités, le président, au nom des membres du Bureau, a remercié le pays hôte pour l'excellente organisation de la réunion et l'hospitalité exceptionnelle qu'il leur avait témoignée.

50. M. L. Jeftic, au nom du Secrétariat, a remercié à son tour le pays hôte pour l'excellente organisation de la réunion et l'accueil exceptionnel.

51. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 9 juin à 21 heures.

**ANNEXE I**  
**List of Participants**  
**Liste des Participants**

TURKEY  
TURQUIE

President  
H.E. Mr. Rıza Akçali  
Minister of the Environment  
Ministry of the Environment  
Eskisehir Yolu 8 K.M.  
06100 Ankara  
Turkey

Tel. No. (90) (312) 2851705  
Fax No. (90) (312) 2853739

MOROCCO  
MAROC

Vice-President  
H.E. Mr. Chaouki Serghini  
Sous-Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat à  
l'Intérieur Chargé de la Protection  
de l'Environnement  
Ministère d'Etat à l'Intérieur  
36 Avenue Al Abtal - Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel. No. (212) (7) 770885  
(212) (7) 777668  
Fax No. (212) (7) 777697

SPAIN  
ESPAGNE

Vice-President  
Mr. Joaquín Ros Vicent  
Asesor Ejecutivo  
Gabinete de la Secretaria de Estado  
Secretaria de Estado de Medio Ambiente y Vivienda  
Ministerio de Obras Publicas, Transportes  
y Medio Ambiente  
Plaza de San Juan de la Cruz s/n  
28071 Madrid  
Spain

Tel. No. (34)(1) 91-597 6005  
Fax No. (34)(1) 91-597 6437

FRANCE  
FRANCE

Vice-President  
Mr. Serge Antoine  
10 Rue de la Fontaine  
91570 Bievres  
France

Tel. No. (33) (1) 69412056  
Fax No. (33) (1) 69855233

TUNISIA

Vice-President  
Mr. Mohamed Ghourabi  
representing  
Mr. Tohami Hamrouni  
Président Directeur Général  
Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
(ANPE)  
Centre Urbaine Nord  
Bâtiment I.C.F.  
B.P. 52  
1002 Tunis le Belvédère  
Tunisie

Tel. No. (216) (1) 704347  
(216) (1) 704000  
Fax No. (216) (1) 708230

LEBANON  
LIBAN

Rapporteur  
Mr. Hratch Kouyoumjian  
Director  
Centre for Marine Research (CNRS)  
P.O. Box 123  
Jounieh  
Lebanon

Tel. No. (961) (9) 918570/934763  
Tlx. No. 494-41002 (For Attn. KOUY)  
Fax No. (357) 9512578 via Cyprus  
1 212 4782735 via NY

ADVISERS-COUNSELLERS

TURKEY  
TURQUIE

**Ms. Sumru Noyan**  
Deputy Director-General  
Multilateral Economic Organizations  
Ministry of Foreign Affairs  
Ankara  
Turkey

Tel. No. (90) (312) 2866126  
Fax No. (90) (312) 2871644

**Ms. Nesrin Algan**  
Acting Head of Foreign  
Relations Department  
Ministry of the Environment  
Eskisehir Yolu 8 K.M.  
06100 Ankara  
Turkey

Tel. No. (90) (312) 2851705  
Fax No. (90) (312) 2853739

MOROCCO  
MAROC

**Mme Bani Layachi**  
Directrice au Sous-Secrétariat d'Etat auprès  
du Ministre d'Etat à l'Intérieur Chargé de la  
protection de l'Environnement  
Ministère d'Etat à l'Intérieur  
36, Avenue Al Abtal - Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel. No. (212) (7) 76 6662  
(212) (7) 76 7598  
(212) (7) 76 2309  
Fax No. (212) (7) 77 7697

**M. My Abdessalem Mrini Dounia**

Chef de Cabinet de M. le Sous-Secrétaire  
d'Etat  
Ministère d'Etat à l'Intérieur  
36, Avenue Al Abtal - Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel. No. (212) (7) 770885

Fax No. (212) (7) 777697

**M. Mohamed Malliti**

Chef de Division  
Sous-Secrétariat auprès  
du Ministre d'Etat à l'Intérieur  
Chargé de la protection de l'environnement  
36, Avenue Al Abtal - Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel. No. (212) (7) 772658

Fax No. (212) (7) 762309

**M. Abdelhay Zerouali**

Chef de Division  
Sous-Secrétariat auprès  
du Ministre d'Etat à l'Intérieur  
Chargé de la protection de l'environnement  
36, Avenue Al Abtal - Agdal  
Rabat  
Maroc

Tel. No. (212) (7) 768423

Fax No. (212) (7) 762309

UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)  
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
(PAM)

**Mr. Ljubomir Jetic**  
Deputy Coordinator

**Mr. Ibrahim Dharat**  
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Av.  
11610 Athens  
Greece

Tel. No. (30) (1) 7253190  
Tlx. No. 21-222564 MEDU GR  
Fax No. (30) (1) 7253197  
Cables: UNITERRA ATHENS  
E-Mail: UNICEF Network  
(ITT/DIALCOM)-UNET  
UNEP.ATHENS  
USER ID: UNC391

## ANNEXE II

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Coordonnateur adjoint sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Ankara, 2-3 février 1994)
4. Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, octobre 1993) et de la dernière réunion du Bureau:
  - a. état des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée;
  - b. révision du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs;
  - c. préparation de la Réunion du groupe de travail et de la Conférence de plénipotentiaires sur le protocole "offshore";
  - d. deuxième réunion d'experts sur le projet de protocole relatif aux déchets dangereux en Méditerranée;
  - e. mandats du Bureau, du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique;
  - f. coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG);
5. Initiative concernant la sensibilisation du public en matière d'eaux douces et campagnes d'information sur l'environnement et le développement durable.
6. Programme Action 21 pour la Méditerranée
7. Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport de la réunion
10. Clôture de la réunion